



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

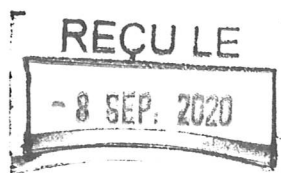
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la citoyenneté et des collectivités territoriales  
Bureau des affaires budgétaires et financières des collectivités  
territoriales

Affaire suivie par : M Benjamin DUBOIS

tél : 03 83 34 25 67

pref-dcal1@meurthe-et-moselle.gouv.fr



Nancy, le

**02 SEP. 2020**

Madame, Monsieur,

Par courrier du 15 juillet 2020 vous avez fait part de votre souhait d'inscrire votre enfant Léo DEBART à l'école maternelle de JEANDELAINCOURT pour la prochaine rentrée scolaire, à la place de l'école de BELLEAU.

Vous avez motivé votre demande par des raisons organisationnelles liées à vos activités professionnelles et vos amplitudes horaires, et par les difficultés rencontrées pour trouver une nourrice afin d'assurer la garde de votre enfant.

La commune de BELLEAU, attestant de la présence d'un service de garde et de restauration scolaire matin et soir, a, par délibération de son conseil municipal en date du 30 juin 2020, refusé d'accorder la dérogation à la carte scolaire.

Après instruction de votre dossier, et sur avis conforme des services départementaux de l'éducation nationale, il apparaît que votre situation ne relève pas de l'un des cas dérogatoires prévus par le code de l'éducation, à savoir :

- Activités professionnelles des parents avec absence de service de restauration et de garderie.
- Inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école de la même commune d'accueil.
- Problèmes de santé de l'enfant attesté par un médecin agréé.
- Absence d'enseignement de langue régionale.

Par conséquent, je vous informe que votre demande, bien que compréhensible, relève d'un souhait personnel ne permettant pas de faire droit à une inscription extra communale de votre enfant eu égard aux dispositions précitées.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Marie-Blanche BERNARD

Mme SOURD Vanessa et M. DEBART Nathanael  
22 rue de Jeandelaincourt  
54610 LIXIERES-BELLEAU

*Copie de ce courrier adressée aux maires des communes de Belleau et Jeandelaincourt*